

REPUBLIQUE DU SENEGAL

REGION DE DIOURBEL

DEPARTEMENT DE BAMBEY

ARRONDISSEMENT DE LAMBAYE

CR DE NGOGOM

FORUM SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA CR NGOGOM

DU 15-01-2011 au 16-01-201

THEME :

PROBLEMATIQUE DES OCB ET MUTUALISATION AU NIVEAU DE LA CR

PRESENTE PAR MR OUSMANE DIOUF

CHEF CADL LAMBAYE

PLAN DU RAPPORT

I / Note introductive

II / Les OCB dans la CR de Ngogom

2 -1 Etat des lieux

2-2 L'apport des OCB dans le développement local

2-3 Contraintes

2-4 Solutions préconisées

III / La mutualisation au niveau de la communauté rurale

3-1 Etat des lieux

3-2 Les contraintes à la promotion des mutuelles

3-3 Solutions préconisées

IV / Les défis de la participation au développement local

CONCLUSION

I / Note introductive

La communauté rurale de Ngogom, l'une des quatre que compte l'arrondissement de Lambaye, couvre une superficie de 105 kilomètre carré pour une population de 30174 habitants soit une densité de Elle compte 41 villages dont 39 officiels et a été créée en 1976 avec l'entrée de la RAT dans la région. De 1976 à nos jours, cette collectivité locale à travers les différents conseils élus a eu à s'attaquer aux difficultés que vivent les populations pour les solutionner.

Certes des progrès notoires ont été relevés dans tous les secteurs mais il n'en demeure pas moins que les difficultés sont toujours là ce qui est une évidence bien entendu que le développement local est une œuvre à toujours parfaire.

Ces difficultés qui ont toujours éveillé la vie au quotidien des populations les ont poussées à essayer de prendre leur destin en main en s'organisant par classes d'âge ou par groupes socioprofessionnels ce qui a amené la création des OCB.

Les premiers groupements de femmes et associations ont vu le jour au milieu des années 1980 plus précisément entre 1986 et 1987 sous l'impulsion du Ministère de l'époque dirigé par Feu Caroline FAYE .De cette date à nos jours beaucoup d'OCB ont vu le jour (GPF, ASC, AVD, GIE...)

Ces organisations communautaires avaient plusieurs défis à relever notamment l'allégement des travaux des femmes, les infrastructures (puits villageois, puits pastoraux, poste de santé, foyer des jeunes pour les ASC).Actuellement, ces besoins demeurent mais des besoins nouveaux sont là et qui ont pour noms la création de richesse, l'accès à la NTCl, l'accès à l'eau potable, à l'électricité...)

Qu'est ce qui a fait que trois à quatre décennies après les besoins restent toujours actuels ?

Les OCB ont-elles répondues à l'attente ?

II / Les OCB dans la CR de Ngogom

Les OCB dans la CR de Ngogom de tous temps, les hommes dans leur milieu naturel ont toujours eu à s'organiser, à se regrouper pour faire face aux changements qui s'opèrent dans leur milieu et cela corrobore un vieux adage de chez nous qui dit « l'union fait la force » ou en langue locale wolof « mbolo moy dole » C'est ainsi que bien avant que l'on ne se connaisse les OCB officiellement reconnues (GPF, GIE, ASC, AVD, APE, ASUFOR) entre autres, l'on a connu d'abord des femmes d'organisations propres à la société traditionnelle telles les « maal, ndey dické, et dahira ». Dans le milieu sère, les maals s'activaient dans les champs collectifs, dans les prestations de service et cela était une manière de répondre à des besoins pressants, donc de participer à leur manière au développement de leur communauté.

Ces formes de structuration traditionnelle ont connu des chamboulements avec l'évolution des sciences sociales.

2 -1 Etat des lieux

La CR de Ngogom à l'instar des autres collectivités locales est riche en organisations civiles dont les OCB.

Elle compte à l'heure actuelle

- 41 GPF affiliés à FNGPF
- 13 GIE
- 19 APE
- 06 ASUFOR

Ainsi que des dahiras, des mbotays et entre autres.

2-2 L'apport des OCB dans le développement local

Ces organisations communautaires de base ont été d'un apport important dans le développement de leur localité en relation avec l'Etat et des partenaires au développement à travers des microprojets d'équipements collectifs et d'AGR (puits villageois, moulins à mil, maraichage entre autres).

Les activités de ces OCB ont permis non seulement d'améliorer les conditions de vie mais ont surtout permis à beaucoup d'écoliers de satisfaire leurs besoins en fournitures scolaires ou en soins de santé. Cependant cet aperçu positif des OCB cachent des faiblesses.

2-3 Contraintes à la promotion des OCB

Les contraintes ou difficultés que rencontrent les OCB ont pour noms :

- La mauvaise politique des règles de gestion administrative et financière qui ne favorise ni le développement institutionnel, ni la pérennisation des projets et activités collectives et avec une mobilisation sociale autour du développement local.
- La gestion des ressources, des services et des investissements ne répond pas toujours aux normes professionnelles requises pour les organisations de développement.
- Les règles, procédures et outils n'existent pas ou ne sont pas adaptés à l'usage des acteurs impliqués dans la gestion des affaires locales.
- Les postes, profils et termes de références des personnes impliquées à différents niveaux de la gestion, ne sont généralement pas définies ou précisés dans ces organisations.
- Les OCB ne sont pas toujours formés ou ces formations ne sont pas souvent adaptées aux besoins
- L'accès au financement fait souvent défaut malgré l'existence de système financier décentralisé.
- Le défaut de coaching dans les idées de projets fait que la plupart des activités menées sont couronnées d'échec.

Toutes ces faiblesses ont amené les partenaires à changer de stratégie.

Au niveau de la CR, hormis cette multitude des OCB, des organisations faitières ont vu le jour de même que les cadres de concertation (UCVD, CLCOP, UGPF CLJ, Maison des éleveurs)

Ces organisations faitières constituent une solution à la multiplicité des OCB et éventuelles duplications d'activité au niveau des terroirs villageois, mais aussi ces organisations manquent de tout (moyens financiers, humains d'où l'utilité du CODE

2-4 Solutions préconisées

Il faut :

- Renforcer les capacités des membres des OCB en management
- Disposer d'outils de gestion adaptés
- Rendre fonctionnel ces OCB par le respect des dispositions statutaires (renouvellement des instances et à temps)
- Animer le développement

III / La mutualisation au niveau de la communauté rurale

3-1 Etat des lieux

Il existe au niveau de la CR de Ngogom trois mutuelles dont deux mutuelles de crédit (Ngogom et Ndem Meissa) et une mutuelle de santé à Bambey Sérère. Ces mutuelles ont été des initiatives de populations accompagnées par les partenaires au développement.

C'est des mutuelles qui ont reçu leurs agréments auprès de la cellule ATCP du Ministère de l'économie et des finances donc crédibles.

3-2 Les contraintes à la promotion des mutuelles

Elles sont des plusieurs ordres

- Faiblesse du nombre d'adhérent (personnes physiques et morales)
- Faiblesse de l'épargne locale, ce qui est en contradiction avec le développement ces structures
- Manque de formation dans la gestion administrative et financière.
- Lourdeur des charges de fonctionnement

3-3 Solutions préconisées

- Sensibilisation sur l'utilité de ces systèmes financiers décentralisés au niveau locale et au niveau des files du terroir se trouvant à Dakar ou à l'extérieur du pays.
- Plaidoyer autour de l'épargne locale en vue de la promotion de ces systèmes financiers décentralisés
- Capacitation des membres des différents organes en gestion administrative et financière
- Plaidoyer et montage de projets auprès des institutions telles FPE et les grandes banques pour accroître les capacités de financement de ces mutuelles

IV / Les défis de la participation au développement local

La participation des populations au développement économique et sociale de leur collectivité est un combat permanent et qui n'est pas gagné d'avance.

En effet, de 1972 avec la création des communautés rurales à nos jours, le défis de la participation a été et reste gageuse. Les collectivités locales ont longtemps souffert de cette passivité des citoyens qui une fois que le conseil est élu, se campent dans leur position d'attentiste. C'est aux élus de tout faire. Cet état de fait a freiné l'essor économique de nos collectivités locales

L'Etat et les partenaires à travers certains programmes et projets ont voulu inverser la tendance par la création de cadre de concertation (UCVD, CLCOP, UGPF CLJ, Maison des éleveurs)

Des projets tels que le PELCP, le projet CR / développement des communautés rurales, le FDL à Kédougou entre autres et des ONG telles que World Vision ont eu à accompagner les CR dans la perspective d'une plus grande implication des populations dans la gestion des affaires locales. C'est ainsi qu'au niveau de la CR de Ngogom, a été mis sur pied des CVD (06) au total chargés de coordonner le développement local au niveau des zones de terroir préalablement identifiées.

Malgré toute cette structuration, la participation reste et demeure un défi à relever puis que comme mentionner pour les OCB, ces structures des coordinations manquent de formations et de moyens. Avec la création dans la CR de ce Comité opérationnel endogènes (CODE) qui peut se positionner et tant que bras technique de l'UCVD et du Conseil Rural, l'espoir est permis.

MAIS comme le disent les développeurs, le développement cà s'anime et le Président Mamadou DIA avait bien vue en créant les CADL ex CERP dont l'une des missions était et reste l'animation

CONCLUSION

Le forum sur le développement local de la CR de Ngogom reste une noble initiative qui demande à être perpétuée et la mise en place d'un CODE de la CR de Ngogom, une idée novatrice qui, s'il répond aux attentes des populations devra faire tache d'huile dans l'arrondissement de Lambaye.